

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ROUBAIX :

Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. REBOUX

Le Nord de la France
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

ANNONCES : 15 centimes la ligne
RECLAMES : 25 centimes

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Waerberck, imprimeur-libraire, Grand-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Hayes, Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economie ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

LE SÉNAT A UN SUPPLÉMENT

ROUBAIX 7 DÉCEMBRE 1869

Les journaux de Paris apportent ce matin deux documents importants : le manifeste du Centre droit et celui du Centre gauche. La divergence qui existe entre deux groupes parlementaires se porte, sur des points essentiels, l'attente ne saurait tarder à s'éclaircir. On peut donc prévoir dès maintenant la prochaine reconstitution d'une majorité franchement libérale et conservatrice.

Le Corps législatif, il y a eu hier, avant la séance publique, réunion dans les bureaux pour nommer la commission de dix-huit membres chargés de rédiger le règlement intérieur du Corps législatif. Ont été élus : MM. Mége, Mercier, Olivier, Daru, Paulmier, Magnin, Chesnelong, Aylies, Segris, Dessaigne, Barthélemy-Saint-Hilaire, Beauchamp, Busson-Billaud, Chevandier de Valdrôme, Grévy, Du Miral, Estancelin et Josseau.

L'opposition et la majorité sont représentées dans cette commission. On dit que le règlement se rapprochera beaucoup de l'usage de 1830 à 1848.

La séance publique, la Chambre a validé les élections de MM. Viellard-Migneon, Bourgeois, Coehery, de Plennes, d'Albion, de Pierrès, de Bourgoing, de Latour-Moussier, Sibuet, de Bulach et de Busson-Billaud.

Les dépêches de Rome annoncent que le Pape a approuvé un décret de la congrégation de l'Inde qui condamne quatre ouvrages, entre autres le Pape et le Concile par Janus. (On suppose que Janus est un pseudonyme de la chanoine Dollinger) et l'Histoire critique de la superstition par Stéfamovi.

Le nombre des évêques arrivés à Rome s'élevait à la date du 5 décembre à 520.

D'après une correspondance privée de Florence le ministre Cialdini serait à la veille d'être constitué. Le général aurait la présidence du Conseil et le portefeuille des affaires étrangères ; M. Sella serait ministre des finances, M. Bixio de la marine, M. Bertoli-Viale de la guerre, M. Depretis des travaux publics, et M. Torrignani de l'agriculture. Aussitôt constitué, le ministère demanderait l'exercice du budget.

Un télégramme de Madrid, après avoir dit que dans la réunion de la majorité qui a été tenue samedi dernier, il a été décidé de compléter le nombre des membres de la Commission

de la constitution qui doit rédiger la loi sur les formalités à remplir pour l'élection du Souverain, ajoute : « On infère de cette décision que l'on persiste à choisir le duc de Gènes comme roi d'Espagne. »

Un journal de Vienne parle de la découverte qui viendrait d'être faite à Constantinople d'une vaste conspiration bulgare ; de nombreuses arrestations auraient été faites à Constantinople et en Bulgarie. Il est bon de n'accepter cette nouvelle que sous bénéfice d'inventaire.

Nous prenons dans la Liberté du lundi 6, cette importante nouvelle :

M. Ozenne, directeur général du commerce, vient de reprendre avec le gouvernement anglais les négociations interrompues depuis quelques jours au sujet du traité de commerce. Le cabinet des Tuileries tient à obtenir du ministère et du Parlement d'Angleterre des modifications qui, admises par le Corps législatif, serviraient de bases à de nouvelles conventions entre la France et la Grande-Bretagne.

Nous sommes en mesure de donner aujourd'hui à nos lecteurs le programme du Centre droit arrêté par un certain nombre de députés, conservateurs et libéraux, pour cimenter une union dont le pays doit s'applaudir.

Voici ce programme et les considérants par lesquels ils l'ont fait précéder :

Considérant que le devoir des représentants de la nation est de formuler les vœux de l'opinion publique ;

Considérant qu'au premier rang parmi ces vœux se trouve l'application loyale du régime parlementaire qui est la forme nécessaire du gouvernement du pays par le pays, sous une monarchie.

Considérant que le régime parlementaire implique une presse et des élections libres, un ministère homogène et responsable, une majorité compacte autour de principes nettement déterminés et consentis.

Considérant que tout parti constitutionnel, sous le régime parlementaire, peut être soumis à l'obligation d'appliquer son programme dès que la majorité l'a adopté.

Les députés soussignés, Sans entendre repousser de nouvelles réformes quand la nécessité leur en sera démontrée ;

Déclarent que, quand à présent, ils sont d'accord pour vouloir :

A l'extérieur : la paix.

A l'intérieur : l'abrogation de la loi de sûreté générale ;

L'interdiction du cumul pour les gros traitements ;

L'étude d'un système de décentralisation qui constitue sur les bases les plus larges possibles l'autonomie de la commune, du canton et du département, et en attendant le choix obligatoire des maires dans les conseils municipaux ;

Une réforme électorale opérée avant le renouvellement du Corps législatif, ayant pour

but notamment de déterminer par la loi le nombre et l'étendue des circonscriptions, et de sauvegarder la liberté des élections ;

La modification de l'article 75 de la constitution de l'an VIII en matière électorale, ou lorsqu'il s'agit d'obtenir la liberté individuelle et de violation illégale du domicile ;

L'attribution au jury des délits politiques commis par la voie de la presse ;

La suppression du droit d'ombre sur les journaux et son remplacement partiel par un droit de poste ;

La suppression du droit accordé aux préfets de désigner les journaux qui doivent recevoir les annonces judiciaires ;

La liberté de l'enseignement supérieur ;

L'enquête parlementaire sur les conséquences du traité de commerce ;

La recherche de tous les moyens pratiques d'améliorer la situation morale, intellectuelle et matérielle du plus grand nombre.

Ce 3 décembre 1869.

Liste des signataires.

MM. d'Albiféra — André Edouard — Argence — Auvray — d'Aiguesvives — Aylies — Balaïn — de Beauvan — Belmontel — Bernard — Berger — de Boigne — de Bourgoing — Bournat — de Bouteiller — Bouteillier — de Bulach — Buissière — Busson-Billaud — Birotteau.

Calvet-Rognat — Chagot — Châix d'Est-Ange — de Champagny (Jérôme) — de Champagny (Napoléon) — Charlemagne (Raoul) — Chesnelong — Chevandier de Valdrôme — Cornille — de Cornudet — Cosserrat — Coste-Floret — Coulaux — Calmètes.

Daguilhon — Pujol — Dalloz (Edouard) — David (Ferdinand) — Delamaré — Defebecque — Descours — Deshayes — Drouot — Dugué de la Fauconnerie — Dupont (Paul) — Dupuy de Lôme — Duvernois.

Eschassériaux. Fould (Adolphe) — Fouquet — de Fourmont.

Gélot — Genton — Germain — de Germiny Girod (de l'Ain) — de la Guistièrre — Gaudin.

Hébert — Huët. Johnston — Joliot — Josseau. Kerjégou.

Lahat — Lacroix — (François) — Lacroix-St-Pierre — Lafond de Saint-Mur — De La Grange — Laroche-Joubert — Général Le Breton — Le comte Le Hon — De Lousse — Louvet.

De Mackau — Malausséna — Masséna, duc de Rivoli — Mége — De Montagnac — Morin De Mouchy — Murat.

De Nesles — Nogent Saint-Laurens — Noualhier. E. Olivier.

Pamad — paulmier — Piccioni — Piette De Piré — Pissard — De Plancy (Abe) — De plancy (Oise) — Pons Peyruc — Prax-Paris.

Reille (Tarn) — Reille (Gustave) (Euro-et-Loir) — Richard (Maurice) — Rolle (Armand) — Des Rotours — Rouxin — Roy de Loulay — Réguis — Segris — Sénéca — Sans — De Soubeyrant.

De Talhouët — Terme — Thoinnet de la Turmelière — Tron. Veauce (baron de) — Vendre — Werlé.

Voici le rapport fait au nom de la commission chargée par le centre gauche de lui proposer un projet de rédaction de programme, le 6 décembre 1869, par M. le marquis d'Andelarre, président de la réunion :

Messieurs,

Nous avons entrepris l'œuvre que vous nous aviez confié et cette tâche était rendue facile par vos délibérations antérieures, lorsque nous avons reçu communication d'un programme arrêté et signé par un grand nombre de nos collègues.

L'analogie entre ce programme et celui qui est déposé dans votre bureau d'un de nos collègues avait plus particulièrement fixé votre attention, est tel qu'en analysant ces deux documents paragraphe par paragraphe, nous avons pu constater qu'ils étaient sur la plupart des points à peu près identiques.

Nous ne pouvons donc que voir avec une entière satisfaction un aussi grand nombre de nos collègues affirmer le principe du gouvernement parlementaire, c'est-à-dire du gouvernement du pays, par le pays, principe qui a toujours été le nôtre, et nous serons heureux d'en poursuivre avec eux la complète et loyale application.

Toutefois il n'échappera pas à nos collègues que l'exécution de ce programme, notamment, les réformes qui touchent aux circonscriptions électorales et à la nomination des maires, ne peuvent s'accomplir sans changement à la Constitution et ils voudront sans doute, comme nous, demander au gouvernement d'user de son initiative pour faire participer désormais le pays par l'organe de ses représentants à toutes les modifications constitutionnelles qui seraient jugées nécessaires.

Comme nous, ils penseront, sans doute, que la solution provisoire indiquée dans leur programme pour la nomination des maires ne donneront pas aux communes une participation suffisante au choix de ces magistrats, et que, sans attendre une loi d'ailleurs si nécessaire sur l'organisation communale, cantonale et départementale, il importerait de pourvoir, dès à présent, par une loi spéciale à ce grand intérêt.

En vous proposant ces réserves, votre commission s'est inspirée de vos résolutions et de vos votes antérieurs. Elle s'en inspire encore, lorsqu'elle affirme, en terminant, que ses préoccupations les plus sérieuses et ses actives sollicitudes se portent sur la nécessité de l'union et de l'accord de tous les éléments du parti libéral et conservateur.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité par les membres de la réunion et ont signé :

MM. marquis d'Andelarre, baron de Barante, Bastid, Banduin, Brame, Buffet, Buisson, Carré-Kérissouët, comte de Chambrun, comte d'Hurfort de Civrac, Coehery, de Dalmas, comte Daru, Estancelin, Gustave Fould, Gévelot, Goerg, baron Gorse, marquis de Grammont, Grollier, Haentjens, Houssard, Keller, Kolb-Bernard, Latour du Moulin, Lefebvre, baron Lespérut, Martel, de la Monneraye, Planat, Plichon, de Saint-Paul, Tassin, de Tillancourt, Viellard-Migneon, Daniel Wilson, baron d'Yvoire.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris lundi 6 décembre

Vous vous rappelez que lors de la session de juin M. Rouher comprenant que le ministère était directement menacé par le projet d'interpellation des Cent-seize, détermina son ami M. du Miral à proposer un contre-projet libéral qui devait amener la désertion parmi les Cent-seize.

M. E. Olivier, qui vise à remplacer M. Rouher, a recours, aux mêmes procédés que son ancien antagoniste dont il est bien près de devenir l'ami, et dont il se fait le disciple. Apprenant que le tiers-parti reconstitué préparait un programme libéral, donnant comme bases nouvelles à l'Empire les institutions parlementaires, M. E. Olivier a fait accepter par une quinzaine de ses collègues un programme qui par la qualité de ses premiers signataires, devient relativement radical : en effet outre les questions de détail, il y est déclaré que le rétablissement du régime parlementaire est une nécessité.

Samedi, le programme du centre droit a été communiqué aux membres du Centre gauche, réunis au grand Hôtel. Il n'en a pas été laissé copie, ce qui, soit dit en passant, révèle de la part des auteurs de singuliers déclarations. Hier dimanche à huit heures du soir les membres du Centre gauche étaient réunis, il a été décidé à l'unanimité que ce groupe garderait son autonomie, qu'il était impossible pour le tiers-parti de repousser des idées qui étaient siennes avant que le Centre droit se les fût appropriées, et que le Centre gauche persistait à réclamer des institutions parlementaires, c'est-à-dire le gouvernement du pays par le pays.

Dans la Salle des Pas-Perdus, les conversations n'étaient pas très animées ; messieurs les députés se sentent à la fois les regards des curieux et des journalistes, et préfèrent se réunir pour discuter dans les salons ou dans les salles des conférences, ou les salles de commissions. D'après quelques fragments de conversations recueillis, je puis supposer que près de la moitié du centre gauche refusera d'appuyer le ministère Olivier, qui aurait aussi contre lui l'extrême droite. Il va arriver qu'une partie du centre gauche va se rapprocher de l'opposition nuance Ernest Picard, Bethmont, etc., et que si sa réconciliation doit se faire un jour avec la droite, elle se fera sur le dos de M. E. Olivier.

En attendant, le député du Var est radieux ; il prodigue les poignées de main à ses nouveaux amis politiques. On dit pourtant que le changement de ministère ne se fera pas avant la clôture de la session extraordinaire.

Aujourd'hui les bureaux ont nommé la Commission du règlement ; Outre les membres de la majorité, on y voit figurer MM. Daru, Magnin, Barthélemy Saint-Hilaire, Grévy et Estancelin.

Demain, il y aura, aux Tuileries, un grand dîner, auquel sont invités les membres du bureau de la Chambre, et quelques députés du centre gauche.

L'Impératrice est revenue hier aux Tuileries sans aucune pompe officielle.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

du 8 Décembre 1869.

— 8 —

CHRISTINE

PAR LOUIS ÉNAULT

II

(suite.)

— Attendez donc !
— Quoi ?
— La seconde bouteille !
— Alors dépêchez de boire la première. »
Le souper fut très gai, plein de verve : les deux jeunes gens étaient de joyeux compagnons. Cependant Georges versait plus qu'il ne buvait, en homme qui veut se taire et écouter. Axel ne demandait qu'à parler : il n'attendait pas le troisième verre pour commencer ses confidences.
« Pardieu ! dit-il, vous croyez que je ne vous vois pas venir ? Vous n'osez pas m'interroger et vous brûlez d'envie de m'entendre... Ne soyez donc pas boutoné comme

cela jusqu'au menton : vous apportez partout un air de chancelletrie ; nous ne sommes pas ici dans un congrès.

— Je n'interroge jamais ! dit Georges. — mais vous écoutez toujours.

— C'est un peu mon métier.

— Vous vous arrangez de façon à cumuler le bénéfice du silence et de l'indiscrétion.

— Et vous, comptez-vous donc pour rien le plaisir de parler ?

— Au fait, que voulez-vous savoir ?

— Tout ce qu'il vous plaira de m'apprendre.

— Eh bien, sachez donc que la comtesse — car c'est de la comtesse qu'il s'agit, j'imagine !... —

— Eh oui, bourreau ! pourquoi me retournez-vous ainsi sur les charbons ?

— Enfin, voilà un cri du cœur, et il vous comptera plus auprès de moi que deux bouteilles de Cliquot. Sachez donc que la comtesse est un ange.

— Prenez garde, chevalier, vous allez tomber dans le lieu commun.

— La comtesse est un ange que l'on accouple jadis à un démon.

un mariage mal assorti, le comte mourut. Ce fut la première politesse qu'il eût jamais faite à sa femme. Il la laissait jeûner, fêcher et belle, et avec un passé de malheur que beaucoup d'hommes auraient bien voulu lui faire oublier.

« La comtesse est la fraicheuse même. Elle ne feignit donc point une douleur à laquelle d'ailleurs personne n'aurait cru. Mais elle porta sévèrement son deuil, et avec ce sentiment des convenances qui ne l'abandonne jamais, elle quitta Stockholm, passa dix-huit mois dans ses terres, puis revint ici, et ouvrit ses salons, qui furent bientôt les plus agréables de la ville. M. de Rudden eût été assez étonné de la métamorphose ; mais il eut le bon esprit de ne pas revenir. Cependant sa veuve fut demandée en mariage par tous ceux qui avaient quelque raison de se mettre sur les rangs, et même par d'autres. Celui-ci convoitait sa fortune ; cet autre, sa beauté ; un troisième, l'appui naturel qu'il trouverait dans ses alliances, car elle est des Oxen-Stjerna, et tient à tout ce qu'il y a de grand dans ce pays. Christine n'accepta personne ; elle n'aimait point. Mais les amants repoussés devinrent pour elle les plus dévoués des amis. Que ceci soit dit à leur louange et à la sienne.

— Et vous chevalier ?

— Moi, mon cher comte, sans doute j'aurais fait comme les autres ; mais j'étais en France quand Mme de Rudden revint à Stock-

holm, et, à mon retour, je la trouvai si fortement retranchée dans sa position de veuve inexpugnable, que je résolus de commencer comme les autres avaient fini.

— Et de finir comme ils avaient commencé ?

— Point, mais de me résigner tout d'abord à l'amitié sans passer par l'amour.

— C'est pourtant le chemin le plus court et le plus sûr, à ce qu'on prétend. La belle veuve ne vous aura pas su gré de votre discrétion rare... croyez-en ma vieille expérience.

— Quel âge avez-vous mon cher Georges ?

— Vingt-six ans, mon cher Axel.

Axel se mit à rire.

« Mais les années de campagne comptent double ! reprit le comte. Oui, continua-t-il, les femmes qui se défendent le mieux aiment cependant à être attaquées, ne fût-ce que pour se défendre ! Elles veulent se refuser, mais elles ne veulent pas qu'on ne les demande point. — Ceci peut être vrai à Paris ; mais c'est un manège de coquette, et nous ne comprenons guère toutes ces subtilités. Soyez certain que vous jugez mal Mme de Rudden. Elle est exempte d'artifice. Je vous l'ai déjà dit : c'est la simplicité même. Elle est trop bonne pour se complaire au spectacle du mal qu'elle aurait fait, et elle est trop étrangère à tout calcul de vanité pour traîner après elle un cortège de cœurs captifs. Je vous le répète : vous ne la connaissez point. Ce n'est pas

une nature tout à fait comme une autre. Le jour où elle aimera, elle est femme à le dire la première et à mettre loyalement sa main dans la main de l'homme qu'elle aura choisi. Oh ! celui-là sera un homme heureux, et je bois à sa santé ? » continua le chevalier en choquant son verre contre celui du comte.

Georges était devenu très-sérieux. Il trinqua sans boire.

« Et ce major, ce baron de Vendel, reprit-il au bout d'un instant, qu'est-ce donc ?

— C'est le meilleur ami de la comtesse ; il a pour elle, depuis tantôt dix ans, une amitié passionnée ; ou plutôt il a de l'amour. — Allons ! ne vous emportez pas : vous avez des yeux qui flambent ! Cependant le choix d'un homme comme le major ne peut que vous flatter ; il justifie vos préférences. Le baron ne cache pas ses sentiments ; il s'en vanterait presque, et le monde les respecte, tant il les croit sincères. Christine est sa dame, comme disaient nos pères, et nos pères disaient bien. Il a pour elle le culte chevaleresque des preux du moyen âge ; il irait se faire tuer, avec ses couleurs sur la poitrine, sa pensée au cœur et son nom sur les lèvres. Saluez, mon cher comte ! on ne rencontre pas des amours comme celui-là tous les soirs ! Christine le sait et s'en montre profondément reconnaissante. Mais il a cinquante ans et relâche tous les six mois un cran de son ceinturon. Ce n'est ni l'âge ni la taille qu'il